Le bovin part à l'abattoir

depuis la Zone de Protection

Il n'est pas vacciné ou vacciné depuis moins de 28 jours ou sans immunité maternelle

Vers un abattoir en Zone de Protection / de Surveillance / Vaccinale / Indemne

En Zone de Protection le plus proche possible de l'établissement d'origine sinon en Zone de Surveillance sinon en Zone Vaccinale ou Indemne

Examen clinique de tous les animaux de l'unité épidémiologique dans les 72h avant le départ

Laissez-Passer Sanitaire
Démarche Simplifiée
ou
LPS3 - Abattage

Autorisé

Il est vacciné depuis plus de 28 jours ou issu d'une mère vaccinée depuis plus de 21 jours à la date du vêlage

Vers un abattoir en Zone de Protection / de Surveillance

En Zone de Protection le plus proche possible de l'établissement d'origine sinon en Zone de Surveillance

Laissez-Passer Sanitaire
Démarche Simplifiée
ou
LPS3 - Abattage

Autorisé

Vers un abattoir en Zone Vaccinale ou en Zone Indemne

Uniquement si impossible d'abattre en Zone Réglementée, le plus proche possible de la Zone de Surveillance

Examen clinique de tous les animaux de l'unité épidémiologique dans les 72h avant le départ

Laissez-Passer Sanitaire
Démarche Simplifiée
ou
LPS3 - Abattage

Autorisé

depuis la Zone de Surveillance

Vers un abattoir en Zone de Protection

Uniquement si impossible d'abattre en Zone de Surveillance

Il n'est pas vacciné ou vacciné depuis moins de 28 jours ou sans immunité maternelle

Examen clinique de tous les animaux de l'unité épidémiologique dans les 72h avant le départ

Laissez-Passer Sanitaire
Démarche Simplifiée
ou
LPS3 - Abattage

Autorisé

Il est vacciné depuis plus de 28 jours ou issu d'une mère vaccinée depuis plus de 21 jours à la date du vêlage

Laissez-Passer Sanitaire
Démarche Simplifiée
ou
LPS3 - Abattage

Autorisé

Vers un abattoir en Zone de Surveillance

Il n'est pas vacciné ou vacciné depuis moins de 28 jours ou sans immunité maternelle

Examen clinique de tous les animaux de l'unité épidémiologique dans les 72h avant le départ

Laissez-Passer Sanitaire
Démarche Simplifiée
ou
LPS3 - Abattage

Autorisé

Il est vacciné depuis plus de 28 jours ou issu d'une mère vaccinée depuis plus de 21 jours à la date du vêlage

Laissez-Passer Sanitaire
Démarche Simplifiée
ou
LPS3 - Abattage

Autorisé

Vers un abattoir en Zone Vaccinale ou en Zone Indemne

Uniquement si impossible d'abattre en Zone Réglementée, le plus proche possible de la Zone de Surveillance

Examen clinique de tous les animaux de l'unité épidémiologique dans les 72h avant le départ

Laissez-Passer Sanitaire
Démarche Simplifiée
ou
LPS3 - Abattage

Autorisé

depuis la Zone Vaccinale

Vers un abattoir en France en Zone de Protection / de Surveillance / Indemne / Vaccinale

Abattage dans les 24h et transport sans rupture de charge à compter de la sortie de la ZV

Autorisé

depuis la Zone Indemne

Vers un abattoir en Zone Réglementée

Sans rupture de charge de l'entrée en ZR jusqu'à l'abattoir de destination

Privilégier en ZR les grands axes routiers et éviter le passage à proximité d'établissements qui détienent des bovins

Autorisé

GDS Ain
L'action sanitaire ensemble